

## HONORAIRES DE L'AGENCE AU 01/02/2024 (TVA INCLUSE 20%)

MONTANT DE LA TRANSACTION REMUNERATION

Locaux à usage d'habitation ou professionnel

## **TRANSACTION**

Jusqu'à 100.000€ : 6.000€

Au-delà de 100.000€ : 6% maximum du prix net vendeur

## **LOCATION DECRET ALUR \***

Frais d'établissement du bail : 8€/m2 maximum

(visite, constitution du dossier et rédaction du bail)

Frais d'état des lieux : 3€/m2 maximum

<sup>\*</sup>Pour les baux d'habitations